



COMMUNE DE KOUROU
(population : 25 148 habitants)

Compte administratif de 2024
et budget primitif de 2025

Budget principal et budgets annexes

(Collectivité en plan de redressement)

Article L. 1612-14 alinéa 2 du code général
des collectivités territoriales

AVIS N° 2025-0044

SAISINE N° 2025-000970 – L. 1612-14, alinéa 2

SEANCES DU 29 SEPTEMBRE 2025

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE GUYANE,

- VU,** le code général des collectivités territoriales ;
- VU,** le code des juridictions financières, notamment son article L.232-1 ;
- VU,** l'arrêté n° 2025-01 du 26 novembre 2024 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales et territoriales des comptes des Antilles et de la Guyane ;
- VU,** les avis précédents de la chambre régionale des comptes, l'avis n° 2019-0086 du 1^{er} août 2019 définissant une nouvelle trajectoire de redressement, et l'avis n° 2024-0022 du 25 juillet 2024 rectifié sur le compte administratif de 2023 et sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de la collectivité ;
- VU,** l'arrêté du préfet de Guyane n °R03-2024-09-02-00001 du 04 septembre 2024 portant règlement du budget primitif de 2024 de la collectivité ;
- VU,** la lettre du 12 juin 2025, enregistrée au greffe de la chambre, le 25 juin 2025, par laquelle le préfet de Guyane a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif 2025 de la commune de Kourou en application des dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;

- VU, la lettre du 16 juillet 2025 par laquelle le président de la chambre a informé l'ordonnateur de la date limite à laquelle peuvent être présentées ses observations ;
- VU, l'ensemble des pièces du dossier notamment les pièces transmises par la préfecture de Guyane le 08 août 2025 enregistrées au greffe de la chambre à la même date ;
- VU, les observations du procureur financier ;

Après avoir entendu M. Olivier LUNION, conseiller, en son rapport.

I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

L'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».*

Selon l'article R. 1612-29 du même code, *« Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».*

Le budget primitif de 2024 de la commune de Kourou, ensemble le budget principal et les budgets annexes « Eau », « Assainissement » et « CNES », a été arrêté en déséquilibre par le préfet de Guyane sur proposition de la chambre dans le cadre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de la collectivité. Par lettre du 12 juin 2025, le préfet de Guyane a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif 2025 de la commune de Kourou.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de Guyane est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

En application des dispositions des articles L. 1612-14 du CGCT, le délai d'un mois ouvert à la chambre pour rendre son avis court à compter de la réception par la chambre, par renvoi des dispositions de l'article R. 1612-8 du CGCT, de l'ensemble des informations et documents visés aux articles R.1612-8 et R. 1612-27 du CGCT,

indispensables à l'établissement du budget, ainsi que les pièces établissant que ces informations et documents ont été communiqués à la collectivité concernée.

Afin d'appréhender la sincérité des inscriptions budgétaires, il a été sollicité auprès de la préfecture de Guyane la production de pièces complémentaires notamment les délibérations relatives au vote des documents budgétaires (compte financier unique, budget primitif) du budget principal et du budget annexe, le compte financier et le budget primitif du Centre national d'études spatiales (CNES). Ces documents ont été enregistrés le 8 août 2025 au greffe de la chambre.

Par conséquent, en application des dispositions précitées du CGCT, le dossier de saisine doit être regardé comme complet à cette date, de sorte que la chambre peut valablement statuer dans le délai d'un mois qui lui est imparti.

II. SUR LA CONCORDANCE DES RÉSULTATS COMPTABLES

Les résultats comptables ont fait l'objet d'un compte financier unique mettant en concordance les données 2024 de l'ordonnateur avec celles du comptable public.

III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCÉRITÉ DU BUDGET PRIMITIF 2025

Lors de sa séance du 27 mai 2025, la collectivité a adopté le budget primitif de 2025 en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du CGCT.

Le budget principal a été adopté en déséquilibre de -5 887 767,53 euros.

Le budget annexe « *Assainissement* » a été adopté en suréquilibre de 4 952 055,19 euros.

Le budget annexe « *Eau* » a été adopté en suréquilibre de 4 522 702,96 euros.

Le budget annexe « *CNES* » a été adopté en équilibre.

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, et dans les délais contraints de la procédure, la sincérité des inscriptions votées par le conseil municipal de la commune de Kourou.

III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser du compte financier unique 2024

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser (RAR) au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2025. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

Les RAR correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du CGCT :

- en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice, et, en dépenses de fonctionnement, à l'ensemble des dépenses engagées non mandatées pour lesquelles le service n'a pas été réalisé au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice.

III. A. 1. Le budget principal

La section de fonctionnement ne comporte pas de RAR.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 8 839 101,86 euros et de 7 476 032,12 euros. Les montants des états des RAR en recettes et en dépenses d'investissement, reportés au budget primitif 2025, n'ont cependant pas été inscrits dans le compte financier unique 2024 bien que votés (cf. délibération n° 26 du compte financier unique du 27 mai 2025). Il convient ainsi de les inscrire dans le compte financier unique 2024.

a. En recettes de fonctionnement

Le chapitre 77 « *Produits spécifiques* » est majoré de 152 024,81 euros pour tenir compte de l'état de développement des soldes au 31 décembre 2024 figurant au compte d'attente 471.

En tenant compte de cette correction en sincérité (+152 024,81 euros), les recettes de fonctionnement corrigées s'élèvent à 44 346 080,42 euros au lieu de 44 194 055,61 euros.

b. En dépenses de fonctionnement

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 1 185 927,24 euros afin d'atteindre le niveau de contribution SDIS due au titre de l'exercice 2024. Il en résulte que le montant inscrit par erreur en mesures nouvelles par l'ordonnateur au budget primitif 2025 est réduit à due proportion sur ce même chapitre.

Le chapitre 67 « *Charges spécifiques* » est augmenté de 565 737,53 euros compte tenu des factures non engagées et non mandatées au 31 décembre 2024.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections en sincérité (+ 1 751 664,77 euros), les dépenses de fonctionnement corrigées, incluant le résultat reporté de 6 142 026,08 euros, s'élèvent à 52 939 388,75 euros au lieu de 51 187 723,98 euros.

c. En recettes d'investissement

Il convient de rajouter les RAR non-inscrits au compte financier unique, mais constatés dans l'état des RAR signé par l'ordonnateur, pour un montant de 7 476 032,12 euros. Ils se répartissent comme suit :

- 123 391,05 euros au chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » ;

- 7 352 641,07 euros au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* ».

Ensuite, ce montant donne lieu aux corrections en sincérité ci-après.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de 123 391,05 euros en l'absence des justifications produites par l'ordonnateur.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 6 410 430,85 euros pour les opérations d'investissement suivantes :

- 1 034 811,97 euros pour l'opération « *Adressage et signalétique* » en raison de la caducité de l'avenant de la convention de l'État ;
- 500 000 euros pour l'opération « *Réhabilitation de la toiture du groupement scolaire O. Compas* » en raison de la caducité de la décision d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans la mesure où les travaux n'ont pas commencé ;
- 300 000 euros pour l'opération « *Mise aux normes réhabilitation et aménagement de l'hôtel de ville* » en raison de la caducité de la décision d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans la mesure où les travaux n'ont pas commencé ;
- 932 075,95 euros pour l'opération « *Réhabilitation du stade Bois-Chaudat base avancée* » en raison de la caducité de la décision d'attribution de la subvention du Centre national du développement du sport (CNDS) dans la mesure où les travaux n'ont pas été achevés dans les délais fixés au 2 septembre 2021 ;
- 2 526 686,13 euros pour l'opération « *Reconstruction du groupe scolaire M. Saba – phase 2* » en raison de la caducité de la décision d'attribution de la subvention de l'État dans la mesure où les travaux n'ont pas été achevés dans les délais fixés au 30 octobre 2022 ;
- 100 742,71 euros pour l'opération « *Extension du restaurant scolaire E. Rimane* » en raison de la caducité de la décision d'attribution de la subvention de l'État dans la mesure où l'opération a été soldée ;
- 1 016 114,09 euros pour l'opération « *Voirie de Wayabo* » en raison de la caducité de la convention du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) fixée au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, ce même chapitre est augmenté de 84 960 euros pour l'opération « *Création d'un terrain multisports pour l'école S. Patient* » en raison d'un avenant daté du 21 août 2024 prolongeant les délais des travaux de la convention État notifié en août 2021.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections en sincérité (+ 1 027 170,22 euros), les recettes d'investissement corrigées, incluant le résultat reporté de 7 608 493,46 euros, s'élèvent à 16 178 228,99 euros au lieu de 15 151 058,77 euros.

d. En dépenses d'investissement

Il convient de rajouter les RAR non-inscrits au compte financier unique, mais constatés dans l'état des RAR signé par l'ordonnateur, pour un montant de 8 839 101,86 euros. Ils se répartissent comme suit :

- 59 515,03 euros au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » ;
- 3 305 847,64 euros au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » ;
- 5 473 739,19 euros au chapitre 23 « *Immobilisations en cours* ».

À ce montant est appliqué les corrections en sincérité ci-après.

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » est augmenté de 2 177 807,05 euros en raison d'une dette non mandatée et non rattachée concernant l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, non régularisée à ce jour.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections en sincérité (+11 016 908,91 euros), les dépenses d'investissement corrigées s'élèvent à 25 329 545,18 euros au lieu de 14 312 636,27 euros.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les RAR s'élève à -11 589 378,65 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	45 045 697,90	0	45 045 697,90	1 751 664,77	46 797 362,67	1 751 664,77
Recettes	44 194 055,61	0	44 194 055,61	152 024,81	44 346 080,42	152 024,81
Résultat de l'exercice/solde	-851 642,29	0	-851 642,29	-1 599 639,96	-2 451 282,25	-1 599 639,96
Résultat n-1	-6 142 026,08		-6 142 026,08	0	-6 142 026,08	
Résultat cumulé	-6 993 668,37	0	-6 993 668,37	-1 599 639,96	-8 593 308,33	-1 599 639,96
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	14 312 636,27	0	14 312 636,27	11 016 908,91	25 329 545,18	11 016 908,91
Recettes	7 542 565,31	0	7 542 565,31	1 027 170,22	8 569 735,53	1 027 170,22
Résultat de l'exercice/solde	-6 770 070,96	0	-6 770 070,96	-9 989 738,69	-16 759 809,65	-9 989 738,69
Résultat n-1	7 608 493,46		7 608 493,46	0	7 608 493,46	0
Résultat cumulé	838 422,50	0	838 422,50	- 9 989 738,69	-9 151 316,19	- 9 989 738,69
Résultat global de clôture	-6 155 245,87	0	-6 155 245,87	-11 589 378,65	-17 744 624,52	-11 589 378,65

Source : chambre régionale des comptes (CRC) de Guyane

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte financier unique de 2024 du budget principal de la commune de Kourou est un déficit de 17 744 624,52 euros au lieu de 6 155 245,87 euros.

La chambre régionale des comptes de la Guyane avait proposé un plan de redressement des comptes de la section de fonctionnement dans son avis n° 2019-0086 du 1^{er} août 2019 portant sur la période 2018-2024.

Le compte financier unique 2024, après correction en sincérité, présente, en section de fonctionnement, un résultat d'exercice déficitaire de 2 451 282 euros au lieu d'un excédent de 1 649 474 euros fixé par la trajectoire de redressement. En ajoutant le déficit antérieur de -6 142 026 euros (conséquence du non-respect de la trajectoire depuis plusieurs exercices), le déficit cumulé s'établit à -8 593 308 euros au lieu d'un excédent de 34 409 euros fixé par la trajectoire de redressement, soit un écart de -8 627 717 euros.

Ce déficit global est dû notamment à des dépenses non maîtrisées sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » et des recettes sur le chapitre 73 « Impôts et taxes » nettement en retrait de l'objectif fixé.

Tableau n°2 : trajectoire budgétaire de la section de fonctionnement comparée au réalisé 2024 (en euros)

Recettes de fonctionnement		Trajectoire 2024	Réalisé 2024 après corrections	Ecart
013	Atténuations de charges	610 500	427 386	- 183 114
70	Produits services, domaines et ventes	1 201 000	287 280	- 913 720
73	Impôts et taxes	34 411 760	32 975 111	-1 436 649
74	Dotations et participations	8 121 242	9 523 991	1 402 749
75	Autres produits de gestion courante	500 000	726 660	226 660
76	Produits financiers	0	25	25
77	Produits exceptionnels / spécifiques	135 000	405 627	270 627
	<i>Total</i>	<i>44 979 502</i>	<i>44 346 080</i>	<i>- 633 422</i>
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	6 450 000	10 980 350	4 530 350
012	Charges de personnel	30 400 000	29 002 382	- 1 397 618
014	Atténuations de produits	170 000	28 658	- 141 342
65	Autres charges de gestion courantes	4 451 500	3 725 410	- 726 090
66	Charges financières	658 528	581 738	- 76 790
67	Charges exceptionnelles / spécifiques	0	578 237	578 237
68	Dotations aux amort., déprec.prov.	0	0	0
42	Opér.ordre de transferts entre sections	1 200 000	1 900 587	700 587
	<i>Total</i>	<i>43 330 028</i>	<i>46 797 362</i>	<i>3 467 334</i>
Résultat exercice		1 649 474	- 2 451 282	- 4 100 756
Résultat cumulé		34 409	- 8 593 308	- 8 627 717

Source : CRC de Guyane

La comparaison de la trajectoire de redressement avec le compte financier unique 2024, après corrections, souligne l'absence de mise en œuvre par la commune de Kourou des mesures de corrections proposées par la chambre.

III. A. 2. Le budget annexe « Assainissement »

Les sections d'exploitation et d'investissement ne comportent ni rattachement, ni RAR, ce qui n'appelle aucun commentaire.

III. A. 3. Le budget annexe « Eau »

Les sections d'exploitation et d'investissement ne comportent ni rattachement, ni RAR, ce qui n'appelle aucun commentaire.

III. A. 4. Le budget annexe « CNES »

Les sections d'exploitation et d'investissement ne comportent ni rattachement, ni RAR, ce qui n'appelle aucun commentaire.

III. B. Sur la sincérité des mesures nouvelles du budget primitif 2025

III. B. 1. Budget principal

a. Les recettes de fonctionnement

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 44 865 050,94 euros.

Compte tenu des notifications définitives d'attribution transmises par la collectivité, il y a lieu de procéder aux corrections suivantes :

- réduire de 283 024,94 euros le chapitre 731 « *Fiscalité locale* » ;
- augmenter de 1 306 143,71 euros le chapitre 74 « *Dotations et participations* » au regard de l'ajustement du montant de FCTVA (-9 255,29 euros) et du montant des allocations de compensation (+ 1 315 399 euros).

Les corrections en sincérité sur les mesures nouvelles (+ 1 023 118,77 euros) portent le montant des recettes nouvelles de fonctionnement à 45 888 169,71 euros au lieu de 44 865 050,94 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (RAR et mesures nouvelles), le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 46 040 194,52 euros au lieu de 44 865 050,94 euros.

b. Les dépenses de fonctionnement

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 50 975 331,97 euros, y compris le résultat reporté de 6 993 668,37 euros.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est diminué de 482 968,14 euros compte tenu des informations suivantes :

- le montant de la contribution au SDIS est diminué de 1 185 927,24 euros pour tenir compte du non-paiement d'une partie de l'exercice 2024 (ce montant a été ajouté en miroir en RAR) ;
- le montant de 702 959,10 euros correspond à des titres prescrits communiqués par le comptable public.

Les corrections en sincérité sur les mesures nouvelles (-482 968,14 euros) portent le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement à 50 492 363,83 euros au lieu de 50 975 331,97 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (RAR et mesures nouvelles), le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 52 244 028,60 euros au lieu de 50 975 331,97 euros.

c. Les recettes d'investissement

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 11 688 046,50 euros y compris le résultat reporté de 838 422,50 euros.

Le chapitre 13 « *subventions d'investissement* » est diminué de 3 626 170 euros pour tenir compte des ajustements suivants :

- augmentation de 220 971 euros pour tenir compte d'une part, de l'accord de financement par le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI 2025) de + 720 971 euros dédié à l'opération « *Mise en conformité des canalisations d'eau brute* », d'autre part de l'abandon des financements DETR 2024 (-120 305 euros) et DSIL 2024 (-379 695 euros) ;
- diminution de 3 847 141 euros car ces financements d'opérations ne sont pas justifiés par l'ordonnateur.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est augmenté de 1 228 523,18 euros eu égard à l'ajustement de la notification de la FCTVA.

Les corrections en sincérité sur les mesures nouvelles (-2 397 646,82 euros) portent le montant des recettes nouvelles d'investissement à 9 290 399,68 euros au lieu de 11 688 046,50 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (RAR et mesures nouvelles), le montant total des recettes d'investissement s'élève à 10 317 569,90 euros au lieu de 11 688 046,50 euros.

d. Les dépenses d'investissement

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 11 465 533 euros.

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » est diminué de 3 626 170 euros en miroir des ajustements effectués en recettes d'investissement.

Le chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* » est augmenté de 51 000 euros pour tenir compte des mesures nouvelles inscrites sur ce chapitre en recettes d'investissement.

Les corrections en sincérité sur les mesures nouvelles (-3 575 170 euros) portent le montant des dépenses nouvelles d'investissement à 7 890 363 euros au lieu de 11 465 533 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (RAR et mesures nouvelles), le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 18 907 271,91 euros au lieu de 11 465 533 euros.

e. Total des corrections

Le budget primitif principal corrigé en sincérité (RAR et mesures nouvelles) est en déséquilibre de -14 793 536,09 euros, dont - 6 203 834,08 euros en section de fonctionnement et -8 589 702,01 euros en section d'investissement.

III. B. 2. La sincérité du budget annexe « Assainissement »

a. En section d'exploitation

La collectivité a arrêté les recettes, incluant le résultat reporté (4 226 198,23 euros), et dépenses nouvelles d'exploitation à 4 798 955,16 euros.

Il n'y a pas lieu de procéder à des corrections.

b. En section d'investissement

La collectivité a arrêté respectivement les recettes et dépenses nouvelles d'investissement à 5 424 543,12 euros (y compris le résultat reporté de 775 587,96 euros) et 472 487,93 euros.

Il n'y a pas lieu de procéder à des corrections pour les dépenses nouvelles d'investissement.

Le chapitre 10 « Dotations fonds divers et réserves » des recettes nouvelles d'investissement est augmenté de 10 079,93 euros eu égard à l'ajustement de la notification de la FCTVA.

Les corrections en sincérité sur les mesures nouvelles (10 079,93 euros) portent le montant des recettes nouvelles d'investissement à 5 434 623,05 euros au lieu de 5 424 543,12 euros.

c. L'équilibre du budget annexe « Assainissement »

Le budget annexe « Assainissement » est en suréquilibre de 4 962 135,12 euros.

III. B. 3. La sincérité du budget annexe « Eau »

a. En section d'exploitation

La commune a arrêté les recettes, incluant le résultat reporté (3 321 834,91 euros), et dépenses nouvelles d'exploitation à 3 677 856,02 euros.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par la collectivité, il n'y a pas lieu de procéder à des corrections.

b. En section d'investissement

La commune a arrêté respectivement les recettes et dépenses nouvelles d'investissement à 6 439 447,07 euros (y compris le résultat reporté de 2 761 591,05 euros) et 1 916 744,11 euros.

Il n'y a pas lieu de procéder à des corrections pour les dépenses nouvelles d'investissement.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » des recettes d'investissement est augmenté de 8 220,86 euros eu égard à l'ajustement de la notification de la FCTVA.

Les corrections en sincérité (8 220,86 euros) portent le montant des recettes nouvelles d'investissement corrigées à 6 447 667,93 euros au lieu de 6 439 447,07 euros.

c. L'équilibre du budget annexe « Eau »

Le budget annexe « *Eau* » est en suréquilibre de 4 530 923,82 euros.

III. B. 4. La sincérité du budget annexe « CNES »

a. En section de fonctionnement

La collectivité a arrêté les recettes et les dépenses nouvelles d'exploitation à 550 978 euros y compris les résultats reportés.

La commune n'ayant effectué aucune demande d'ouverture de crédits supplémentaires, les inscriptions sont maintenues.

b. En section d'investissement

La commune n'a ouvert aucun crédit en section d'investissement, ce qui n'appelle pas de modification.

c. L'équilibre du budget annexe « CNES »

Le budget annexe « *CNES* » est équilibré.

IV. SUR LE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Le résultat global agrégé du budget 2025 de la collectivité de Kourou est un déficit de 5 300 477 euros qui s'établit comme il suit :

Tableau n°3 : résultat global agrégé du budget primitif 2025 (en euros)

	Budget principal	Budget annexe « Assainissement »	Budget annexe « Eau »	Budget annexe « CNES »	Total
Recettes					
Fonctionnement	46 040 195	4 798 955	3 677 856	550 978	55 067 984
Investissement	10 317 570	5 434 623	6 447 668	0	22 199 861
Total	56 357 765	10 233 578	10 125 524	550 978	77 267 845
Dépenses					
Fonctionnement	52 244 029	4 798 955	3 677 856	550 978	61 271 818
Investissement	18 907 272	472 488	1 916 744	0	21 296 504
Total	71 151 301	5 271 443	5 594 600	550 978	82 568 322
Résultat global	-14 793 536	4 962 135	4 530 924	0	-5 300 477

Source : CRC de Guyane

V. SUR LES CONDITIONS DU REDRESSEMENT

Compte tenu des écarts notables par rapport au plan de redressement établi par la chambre, elle formalise dans le présent avis un nouveau plan pour la section de fonctionnement portant sur la période 2025-2029 (hors RAR et résultat reporté).

La chambre enjoint la commune à respecter sa mise en œuvre. À défaut d'amélioration notable, les leviers fiscaux devront être envisagés.

Dans cette optique, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- l'exercice 2025 constitue l'année socle indiquant les montants moyens constatés en exécution au cours des trois derniers exercices ;
- le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » : la fiscalité locale à la main de l'ordonnateur (taxes foncières) progresse à partir de 2027 de 1,3 % annuellement (cf. le rapport de synthèse des chambres régionales des comptes Antilles-Guyane « *situation financière des collectivités territoriales des Antilles et de la Guyane – exercices 2017 et suivants* ») ;
- le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » : la consommation moyenne des trois dernières années (2022-2024) a été prise en compte pour 2025. Dès 2026, il est appliqué une cible de réduction de 5 % à maintenir jusqu'en 2029 ;
- le chapitre 012 « *Charges de personnel* » : une progression de 1,5 % a été appliquée annuellement dès 2026 afin de contenir l'évolution des effectifs et d'intégrer le taux de croissance lié au glissement-vieillesse-technicité ;

- le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* » : la consommation moyenne des trois dernières années (2022-2024) a été prise en compte pour 2025. Dès 2026, il est appliqué une cible de réduction de 5 % à maintenir jusqu'en 2029 ;
- le chapitre 66 « *Charges financières* » : la consommation moyenne des trois dernières années (2022-2024) a été prise en compte pour toute la durée du plan de redressement.

Tableau n°4 : trajectoire de redressement 2025-2029

		2025	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement						
13	Atténuations de charges	610 500	610 500	610 500	610 500	610 500
70	Produits services, domaines et ventes	287 729	350 000	360 000	390 000	390 000
73	Impôts et taxes	32 981 403	32 981 403	33 142 923	33 306 543	33 472 291
74	Dotations et participations	9 523 991	9 800 000	9 800 000	9 800 000	9 800 000
75	Autres produits de gestion courante	726 660	730 000	730 000	740 000	740 000
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels et FCTVA	253 602	300 000	330 000	340 000	340 000
	Total	44 383 885	44 771 903	44 973 423	45 187 043	45 352 791
Dépenses de fonctionnement						
11	Charges à caractère général	9 350 000	8 882 500	8 882 500	8 882 500	8 882 500
12	Charges de personnel	29 002 382	29 438 000	29 880 000	30 328 200	30 783 000
14	Atténuations de produits	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000
65	Autres charges de gestion courantes	2 821 000	2 679 950	2 679 950	2 679 950	2 679 950
66	Charges financières	553 190	553 190	553 190	553 190	553 190
67	Charges spécifiques	0	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions	81 000	81 000	81 000	81 000	81 000
22	Dépenses imprévues					
42	Opér.ordre de transferts entre sections	1 680 000	1 517 000	1 400 000	1 300 000	1 200 000
	Total	43 516 572	43 180 640	43 505 640	43 853 840	44 208 640
Résultat exercice		867 313	1 591 263	1 467 783	1 333 203	1 144 151
Résultat cumulé		-7 725 995	-6 134 732	-4 666 949	-3 333 745	-2 189 594

Source : CRC Guyane

Ces hypothèses permettraient en 2029 de réduire le résultat prévisionnel cumulé de 74,5 % par rapport au résultat cumulé corrigé de 2024.

PAR CES MOTIFS,

- 1) **DÉCLARE** recevable la transmission par le préfet de Guyane à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2024 et du budget primitif de 2025 de la collectivité, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du budget principal du compte financier unique de 2024 de la collectivité est un déficit de 17 744 624,52 euros ;
- 3) **CONSTATE** que le budget 2025 voté par la collectivité n'est pas en équilibre réel ;
- 4) **PROPOSE** un nouveau plan de redressement ;
- 5) **PROPOSE** ainsi au préfet de Guyane de régler le budget primitif de 2025 de la collectivité, en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 6) **DEMANDE** au préfet de Guyane de lui transmettre le compte financier unique de 2025 et le budget primitif de 2026 de la collectivité conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- 7) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 8) **DEMANDE** en conséquence à la collectivité de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 9) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de Guyane, à l'ordonnateur et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de Guyane, le 29 septembre 2025.

Présents :

- M. Pierre GRIMAUD, président de chambre, président de la séance ;
- M. Patrick PLANTARD, président de section ;
- M. Olivier LUNION, conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Pierre GRIMAUD

Gina BREGMESTRE

ANNEXE 1 : Budget de la collectivité proposé pour 2025

Tableau n°5 : budget principal de 2025 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	7 500 000,00	0,00	0,00	7 500 000
012	Charges de personnel	29 685 668,00	0,00	0,00	29 685 668
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
016	APA	0,00	0,00	0,00	0
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	4 192 645,00	1 185 927,24	-482 968,14	4 895 604
6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	570 763,60	0,00	0,00	570 764
67	Charges spécifiques	0,00	565 737,53	0,00	565 738
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provis°	81 000,00	0,00	0,00	81 000
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	1 951 587,00	0,00	0,00	1 951 587
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	6 993 668,37	0,00	0,00	6 993 668
Total		50 975 331,97	1 751 664,77	-482 968,14	52 244 029
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	610 000,00	0,00	0,00	610 000
016	APA	0,00	0,00	0,00	0
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	250 000,00	0,00	0,00	250 000
73	Impôts et taxes	20 556 760,00	0,00	0,00	20 556 760
731	Fiscalité locale	12 707 667,94	0,00	-283 024,94	12 424 643
74	Dotations et participations	10 040 596,00	0,00	1 306 143,71	11 346 740
75	Autres produits de gestion courante	700 027,00	0,00	0,00	700 027
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits spécifiques	0,00	152 024,81	0,00	152 025
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		44 865 050,94	152 024,81	1 023 118,77	46 040 195

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	373 000,00	106 509,32	0,00	479 509
204	Subventions d'équipement versées	346 000,00	0,00	0,00	346 000
21	Immobilisations corporelles	3 700 000,00	1 661 814,33	0,00	5 361 814
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 906 826,00	9 195 384,91	-3 626 170,00	11 476 041
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	53 200,35	0,00	53 200
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 139 707,00	0,00	0,00	1 139 707
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	51 000,00	51 000
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		11 465 533,00	11 016 908,91	-3 575 170,00	18 907 272
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	7 976 093,00	1 027 170,22	-3 626 170,00	5 377 093
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,166)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 228 523,18	1 228 523
10	Dotations fonds divers et réserves	870 944,00	0,00	0,00	870 944
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip°, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	1 951 587,00	0,00	0,00	1 951 587
041	Opérations patrimoniales	51 000,00	0,00	0,00	51 000
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	838 422,50	0,00	0,00	838 423
Total		11 688 046,50	1 027 170,22	-2 397 646,82	10 317 570

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	50 975 331,97	1 751 664,77	-482 968,14	52 244 029
Recettes	44 865 050,94	152 024,81	1 023 118,77	46 040 195
Résultat	-6 110 281,03	-1 599 639,96	1 506 086,91	-6 203 834
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	11 465 533,00	11 016 908,91	-3 575 170,00	18 907 272
Recettes	11 688 046,50	1 027 170,22	-2 397 646,82	10 317 570
Résultat	222 513,50	-9 989 738,69	1 177 523,18	-8 589 702
Résultat global prévisionnel	-5 887 767,53	-11 589 378,65	2 683 610,09	-14 793 536

Tableau n°6 : Budget annexe « Assainissement » de 2025 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	150 000,00	0,00	0,00	150 000
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisionset dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	4 272 774,94	0,00	0,00	4 272 775
042	Opér.ordre de transferts entre sections	376 180,22	0,00	0,00	376 180
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		4 798 955,16	0,00	0,00	4 798 955
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	500 000,00	0,00	0,00	500 000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	72 756,93	0,00	0,00	72 757
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	4 226 198,23	0,00	0,00	4 226 198
Total		4 798 955,16	0,00	0,00	4 798 955

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles	199 730,00	0,00	0,00	199 730
21	Immobilisations corporelles	200 001,00	0,00	0,00	200 001
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	72 756,93	0,00	0,00	72 757
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		472 487,93	0,00	0,00	472 488
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
16	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
22	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
23	Subventions d'investissement	0,00	0,00	10 079,93	10 080
10	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
106	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
165	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
18	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
26	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
27	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
45	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
021	Opérations patrimoniales	4 272 774,94	0,00	0,00	4 272 775
040	Opér.ordre de transferts entre sections	376 180,22	0,00	0,00	376 180
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	775 587,96	0,00	0,00	775 588
Total		5 424 543,12	0,00	10 079,93	5 434 623

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	4 798 955,16	0,00	0,00	4 798 955
Recettes	4 798 955,16	0,00	0,00	4 798 955
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	472 487,93	0,00	0,00	472 488
Recettes	5 424 543,12	0,00	10 079,93	5 434 623
Résultat	4 952 055,19	0,00	10 079,93	4 962 135
Résultat global prévisionnel	4 952 055,19	0,00	10 079,93	4 962 135

Tableau n°7 : Budget annexe « Eau » de 2025 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisionset dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	3 476 066,50	0,00	0,00	3 476 067
042	Opér.ordre de transferts entre sections	201 789,52	0,00	0,00	201 790
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		3 677 856,02	0,00	0,00	3 677 856
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	285 000,00	0,00	0,00	285 000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	71 021,11	0,00	0,00	71 021
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	3 321 834,91	0,00	0,00	3 321 835
Total		3 677 856,02	0,00	0,00	3 677 856

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles	199 730,00	0,00	0,00	199 730
21	Immobilisations corporelles	1 645 993,00	0,00	0,00	1 645 993
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	71 021,11	0,00	0,00	71 021
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	1 916 744,11	0,00	0,00	1 916 744
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
16	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
22	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
23	Subventions d'investissement	0,00	0,00	8 220,86	8 221
10	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
106	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
165	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
18	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
26	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
27	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
45	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
021	Opérations patrimoniales	3 476 066,50	0,00	0,00	3 476 067
040	Opér.ordre de transferts entre sections	201 789,52	0,00	0,00	201 790
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 761 591,05	0,00	0,00	2 761 591
	Total	6 439 447,07	0,00	8 220,86	6 447 668

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	3 677 856,02	0,00	0,00	3 677 856
Recettes	3 677 856,02	0,00	0,00	3 677 856
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	1 916 744,11	0,00	0,00	1 916 744
Recettes	6 439 447,07	0,00	8 220,86	6 447 668
Résultat	4 522 702,96	0,00	8 220,86	4 530 924
Résultat global prévisionnel	4 522 702,96	0,00	8 220,86	4 530 924

Tableau n°8 : Budget annexe « CNES » de 2025 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	550 978,00	0,00	0,00	550 978,00
6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		550 978,00	0,00	0,00	550 978,00
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	389 000,00	0,00	0,00	389 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	161 978,00	0,00	0,00	161 978,00
Total		550 978,00	0,00	0,00	550 978,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,166)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	550 978,00	0,00	0,00	550 978,00
Recettes	550 978,00	0,00	0,00	550 978,00
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00